

COMITE D'ACCOMPAGNEMENT HFB : PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 12 OCTOBRE 2022

Personnes présentes :

Madame Marianne PETITJEAN, Fonctionnaire Technique, Présidente
Monsieur David BRUZZESE, Ville de Seraing, Secrétaire
Monsieur Olivier LEJEUNE, Fonctionnaire délégué
Monsieur Guy LECLERCQ, suppléant Fonctionnaire Technique
Monsieur Adelin TULLII, ARCELOR MITTAL
Monsieur Alessandro MACIERI, chef de projet (WANTY)
Monsieur Laurent REYNDERS, directeur adjoint pôle déconstruction (WANTY)
Madame Sabine HUC, consultante en communication pour la société SBO
Monsieur Jean-Luc RADER, asbl "des racines et des ailes d'acier"
Madame Valérie DEPAYE, Directrice d'ERIGES
Monsieur Noel NOTO, riverain
Monsieur VENTURI, riverain
Monsieur Joy HERBECQ, riverain
Monsieur Kris Martens, DEMOCOM (WANTY)
Monsieur Rudy RULLI, inspecteur principal Police Fédérale

Ordre du jour n° 1 : Mise en place du comité d'accompagnement

- Madame PETITJEAN rappelle l'objectif du comité d'accompagnement :
 - Organe de dialogue
 - Concerne uniquement la phase de démantèlement
- Tour de table des personnes présentes, leurs rôles et leurs attentes

Ordre du jour n°2 : Lecture du Règlement d'Ordre Intérieur (ROI)

Modifications à apporter en vue de l'approbation :

- Point 1

Préciser que le permis est accordé à Arcelor Mittal qui a confié la déconstruction de certains bâtiments situés sur le site à SDO, qui assure la responsabilité de ses travaux. C'est Arcelor Mittal qui reste responsable de l'avenir du site.

- Point 2

- Supprimer la parenthèse (3 par commune)
- La liste des membres est à revoir :
 - Établir une liste des membres effectifs du comité d'accompagnement et de leurs suppléants conformément au permis octroyé et au ROI.
 - Cette liste sera annexée au ROI après validation par le comité d'accompagnement lors de la prochaine réunion.

Ordre du jour n°3 : Présentation du projet

Petit rappel : le permis de démantèlement a été octroyé à Arcelor Mittal qui confie la mise en œuvre de ce dernier à la société SBO fraction de la société WANTY. La responsabilité du respect du permis de démantèlement est donc transférée également.

L'assainissement du sol sera quant à lui à la responsabilité d'Arcelor Mittal.

- Localisation du chantier et du périmètre concerné
- Démantèlement => Assainissement des sols => Aménagements et construction
- Présentation Société SBO (Groupe WANTY) : Exploitant durant la Phase 1 du démantèlement
- Déroulement du chantier :

Désamiantage → Curage → Déconstruction

1° Phase de sécurisation :

- Vidanges huiles et Produits dangereux par organismes agréés
- Enlèvements non-ferreux non ancrés au sol
- Nettoyage des abords

2° Phase de Désamiantage :

- Inventaire complet réalisé par SGS
- SDO confiera les travaux à une entreprise agréée
- Contrôle organisé par un laboratoire indépendant

3° Phase de Curage :

- Tri sélectif des déchets

4° Phase de Déconstruction :

- Oxycoupage ou cisailles
- Chalumeaux ou lances à oxygène si besoin
- Pincés hydrauliques
- Débris béton concassés et stockés sur place
- PAS d'Explosif envisagé

5° Sécurité :

- du Personnel (Coordinateur Santé Sécurité Certifié présent)
- Vols (POLICE : plainte par formulaire type disponible)
- 1 accès unique sur chantier

6° Environnement :

- *Poussières* (analyse des conditions météorologiques préalables)
- Informations préalables des citoyens avant *les phases d'affalement* si nécessaire
- *Nuisances sonores* limitées >< exploitation (heures de travail limitées par le permis de 7h30 à 16h30 hors jours fériés et week-end. Cependant pourraient être exceptionnellement modifiées, sur autorisation préalable, pour les exigences du chantier ou des contrevenants tel que INFRABEL par exemple. Le comité d'accompagnement en sera informé.
- *Mobilité et transport*
 - 90 % des mitrailles évacuées par voie fluviale
 - Max 10 camions par jour pour les transports routiers et trajet le long du stade de Sclessin favorisé autant que possible en fonction des travaux routiers notamment pour le tram.

- Pas de fermeture de voirie prévue sauf exception mais si besoin la demande préalable sera soumise au comité mobilité (Ville de Seraing et Police) afin d'organiser cela au mieux.
Périmètre de travail interne au chantier essentiellement.

7° Patrimoine :

Seront conservés tel que prévu dans le permis octroyé :

- Les Cowpers
- La cheminée
- La tour carrée
- Le plancher de coulée

8° Communication :

- *Présentation du site internet SBO(www.sdougree.be)*

y seront relayées toutes les informations concernant l'organisation et l'évolution du chantier.

- ⇒ Onglet Actualité : Flyers toutes-boites
- ⇒ Onglet CA : Permis PDF, les PV de réunion y seront ajoutés
- ⇒ Onglet Presse : les communiqués de presse
- ⇒ Onglet Chantier : Photos et Planning à court et long terme
- ⇒ Onglet Démantèlement : présentation de chantier tel que sur la présentation faite lors de cette réunion
- ⇒ Onglet Contact : lien et n° téléphone (plaintes et remarques citoyennes)
- Proposition de référencer le site internet SBO sur le site de la Ville de Seraing de façon à communiquer l'existence de celui-ci et améliorer la communication vers les riverains.
- Mme Petitjean insiste sur les aspects communication imposés dans le permis, les membres du Comité seront informés en priorité
- Un riverain demande que tout le Comité soit informé régulièrement par mail, Alessandro Macieri accepte l'idée.
- Proposition de travailler avec les comités de quartiers notamment par l'intermédiaire des coordinateur PLP (partenaire local de prévention) qui font de relai avec les comités de quartiers.

Conclusion :

La prochaine réunion est fixée le 8 février 2023 à 18H

- Ordre du jour
 - Etat d'avancement des travaux
 - Nouveau calendrier
 - Mesures d'air si disponibles
 - Plaintes de riverains, suivi de la communication
 - Validation du ROI et des membres du Comité d'Accompagnement